



Les Maristes St-Etienne

10, place de l'abbaye

42100 Saint-Etienne

Tél : 04 77 81 86 00

secretariat@maristes-ste.fr / ce.0421803g@ac-lyon.fr

www.maristes-ste.eu

Groupe Scolaire Les Maristes St - Etienne

Charte d'utilisation de l'internet, des réseaux et des services multimédia dans l'établissement :

- L'accès à l'internet dans l'établissement n'est pas **un droit mais un privilège**.
- Pour cela, un certain nombre de règles doit être respecté.
- **Tous les élèves** peuvent bénéficier d'un accès aux ressources et services multimédias de l'établissement **après acceptation de cette Charte**. Pour les mineurs, l'acceptation de cette charte nécessite également la signature des parents ou du représentant légal.

Généralités

- L'usage de l'internet est réservé aux **recherches documentaires** dans le **cadre d'objectifs pédagogiques** ou du **projet personnel de l'élève** ;
- L'élève s'engage à **respecter la législation** en vigueur, et l'établissement est tenu d'en **faire cesser toute violation** ;
- Les administrateurs de réseaux peuvent, pour des **raisons techniques mais aussi juridiques**, être amenés à analyser et contrôler l'utilisation des services. Il se réserve donc la possibilité de contrôler les sites visités par les élèves pour vérifier que l'utilisation du système reste conforme aux objectifs pédagogiques ;
- Dans le cadre de la protection des mineurs, l'élève ne devra laisser ni son nom, ni sa photo, ni son adresse, ni son numéro de téléphone ou tout autre signe facilitant son identification sur internet ;
- **Les points de consultation d'internet de l'établissement ne sont pas, pour les élèves, un moyen de se procurer ou de participer à des jeux, des activités commerciales ou toute autre activité en contradiction avec la législation. Toute impression de documents ne peut se faire qu'après demande d'autorisation à un adulte ;**
- Les « chats » (dialogue en ligne) ne sont pas autorisés dans l'établissement.

Rappel de la nécessité du respect de la législation

Outre l'atteinte aux valeurs fondamentales de l'Education Nationale, dont en particulier les principes de neutralité religieuse, politique et commerciale, sont également interdits et le cas échéant sanctionnés par voie pénale :

- L'atteinte à la vie privée d'autrui (la prise et la diffusion de photo ou vidéo par exemple), à l'insu de la personne est punie de 1 an d'emprisonnement et de 45000€ d'amende selon l'article 226-1 du code pénal - attention donc aux blogs... ;
- La diffamation et l'injure ;
- L'incitation de mineurs à commettre des actes illicites ou dangereux ;
- La diffusion de messages à caractère violent ;
- L'incitation à la consommation de substances interdites ;
- L'incitation aux crimes et délits, au suicide, à la discrimination, à la haine notamment raciale ou à la violence ;
- L'apologie de tous les crimes, notamment meurtre, viol, crime de guerre et l'apologie des crimes contre l'humanité ;
- La publication ou l'utilisation de documents (textes et images) sans l'accord préalable de leur auteur ;
- Le téléchargement de logiciels, musiques, films soumis au droit d'auteur ;
- Le piratage (utilisation ou vente de copies piratées).

Nécessité du respect des locaux et du matériel

- L'utilisateur s'engage à prendre soin du matériel et des locaux informatiques mis à sa disposition ;
- Il ne doit pas introduire de programmes nuisibles (virus ou autres), ni utiliser de programmes destinés à contourner la sécurité.

Sanctions

- La charte ne se substitue pas au règlement intérieur de l'établissement ; le non-respect des principes établis ou rappelés par la charte pourra donner lieu à une limitation ou à une suppression de l'accès aux services, et aux sanctions disciplinaires prévues dans le règlement intérieur de l'établissement, voire à une sanction pénale dans les cas les plus graves.

Engagement de l'utilisateur :

Je soussigné (e) _____ élève en classe de : _____
m'engage à respecter cette charte que je signe en date du :

Signature de l'élève :

Signature de son représentant légal :



Domaines certifiés : "Coordination et action éducative, hors programmes scolaires de l'Education Nationale, accompagnement et attention aux élèves, relations avec les familles au sein des établissements maristes ; Coordination et gestion des Internats ; **Coordination de la protection des mineurs** ; Action Pastorale ; Relations Institutionnelles dans le cadre de l'enseignement catholique ; Formation des personnels d'établissement au Charisme Mariste ; Suivi et accompagnement des établissements Maristes."